

ARRÊTÉ N°2023-03  
RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN  
POUR LA 4<sup>E</sup> ANNEE DU DIPLÔME  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,  
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du  
diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;  
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu le règlement des études pour l'année universitaire 2022-2023 ;

LA DIRECTRICE ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury d'examen pour la 4<sup>e</sup> année du diplôme de Sciences Po Saint-Germain,  
sessions 1 et 2, est composé comme suit :

**Président** : Sylvain MARY, Directeur des études du 2<sup>nd</sup> cycle

**Membres du jury :**

Emmanuel BLANCHARD

Vincent COURONNE

Renaud EPSTEIN

Frédéric MONVOISIN

**Article 2** : Le directeur des études cycle 2 et la Secrétaire générale Formation sont chargés de  
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Germain-en-Laye, le 02 février 2023

Céline BRACONNIER  
Directrice

